

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0065170.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
	Nom	ETABLISSEMENTS MICHEL		Autorité	QUALISUD (FR-BIO-16)	
	Adresse	Lieu dit Les Hauts Rochers 35133 Saint-Germain-en-Coglès		Adresse	6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande	
	Pays	France	Code ISO FR	Pays	France	Code ISO FR
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs					
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation • Distribution / Mise sur le marché 						
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production						
<ul style="list-style-type: none"> • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: <ul style="list-style-type: none"> - production de produits biologiques 						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date	21 mai 2024 11:50:37 +02 (Europe/Luxembourg)	Nom et signature	QUALISUD	Certificat valable du	20/11/2023 au 30/06/2025	
Lieu	Marmande (FR)					

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
B GESTA 4% PRALONG - T006 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
B PCLT EVOLUTION 4% PRALONG - P039 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
B CHARC EVOLUTION 3,5% PRALONG - U315 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
B CHARC EVOLUTION 3,5% CIRHYO - O209 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
B TRUIE GESTANTE 4% CIRHYO - O208 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
B GESTA 3.5% - T683 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
MELANGE PONDEUSE BIO MDHR	Biologique	
TITE COCOTTE PONDEUSE BIO	Biologique	
MAGALLI POUL'TRI BIO	Biologique	
MAGALLI PONDEUSE BIO	Biologique	
BLE BIO BOTANIC 80/120	Biologique	
MAIS CONCASSE BIO BOTA 80/120	Biologique	
MLG BLE MAIS BIO BOTA 80/60	Biologique	
MLG PONDEUSE BIO BOTA 80/60	Biologique	
MLG VOLAILLE BIO BOTA 80/60	Biologique	
PONDEUSE BIO BOTANIC	Biologique	
POULET FINITION JAUNE 190650 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
50053 POUSSIN DEMARRAGE 100% B - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
50054 POULET CROIS JAUNE 100%B - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
50055 POULET FINIT JAUNE 100%B - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
POULET CROISSANCE 190591 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
POULET FINITION 190593 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
CANARD BARB DEM B 190010 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
CANARD BARB CROIS B FAR. - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
POULET FINITION L 190662 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
POULET CROISSANCE L 190661 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
POULET DEMARRAGE L 190660 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
POULET DEMARRAGE 190589 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
POULET FINITION LJ 190665 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
VL6 LB 190914 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
VL1 LB 190839 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
RUMINAT REPULS - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
RUMINAT CAPTIV - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
COVIBIOTE - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
SBC003NE - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
SBR004NE - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
SBR007NE - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
KINGBROWN - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
MISTRAL BOVIN OR § - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
PARA'CAPTIV - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	
MAGALLI POUSSIN BIO	Biologique	
50053 POUSSIN DEMARRAGE 100% B	Biologique	
50054 POULET CROIS JAUNE 100%B	Biologique	
50055 POULET FINIT JAUNE 100%B	Biologique	
TRITICALE BIO BICA+TERRE	Biologique	
RUMILUZ BIO SB	Biologique	
PARA'STOP - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	CTR POND 45 B - 194905 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
	MISTRAL OVINS UAB - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	
II.9 Autres informations		
Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.		